

## Conseil de gestion du 2 février 2024 Délibération n°2024-01

### Approbation de l'ordre du jour du Conseil de gestion

- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L334-3 et suivants et R334-31 et suivants,
- Vu le décret n°2014-588 du 5 juin 2014 portant création du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu l'arrêté inter préfectoral n°2023/199 du 20 novembre 2023 modifiant la nomination des membres du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu la délibération PNMBBA\_2016\_22 portant approbation du projet de Règlement Intérieur du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu le plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon 2017-2032, approuvé par délibération n°2017-41 du 27 septembre 2017 du conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité.

Considérant que le quorum est atteint et que le Conseil de gestion peut valablement délibérer,

### Article 1 :

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du bassin d'Arcachon approuve, à l'unanimité, l'ordre du jour suivant :

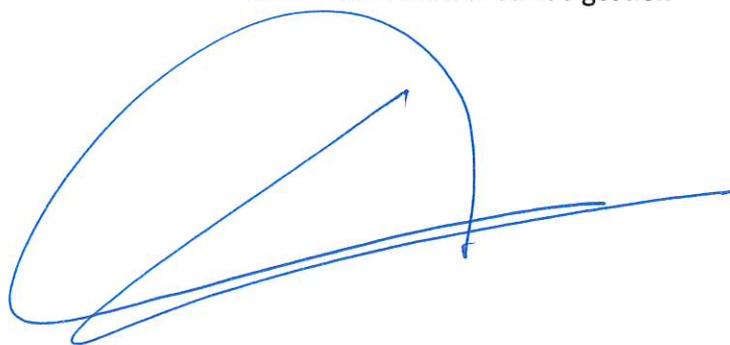
1. Approbation de l'ordre du jour
2. Validation du compte rendu du Conseil de gestion du 24 novembre 2023
3. Point sur les pluies exceptionnelles et leurs conséquences sur la qualité de l'eau du Bassin par les services de l'Etat
4. Avis :
  - Projet d'arrêté : Zones d'implantation ostréicole RNN Banc d'Arguin
  - Saisines passées et à venir
5. Rapport annuel d'activité 2023

6. Modalités d'attribution de concours financiers
7. Programme d'actions 2024
8. Information sur les projets en cours et commissions (ZPF, atlas toponymique, ...)
9. Questions diverses

## Article 2 :

Le directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'OFB.

**Le Président du Conseil de gestion**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and a long, horizontal stroke extending to the right.

**Cédric PAIN**